



Les registres nominatifs des esclaves de l'empire colonial français inscrits au Registre « Mémoire du Monde » de l'UNESCO

En cette journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage, la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage se réjouit de la décision du Conseil exécutif de l'UNESCO du 18 mai 2023 qui a approuvé l'inscription au Registre international du patrimoine mondial de l'UNESCO « Mémoire du monde » du corpus des registres identifiant les personnes en esclavage dans les anciennes colonies française, conservé par les Archives territoriales de Martinique et de Guyane, les Archives départementales de Guadeloupe, de La Réunion, les Archives nationales d'outre-mer, les Archives nationales d'Haïti, à l'initiative de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage .

Entre le 17^{ème} siècle et la fin du 18^{ème} siècle (pour la colonie de Saint-Domingue, aujourd'hui Haïti et l'île Maurice) et 1848 (pour la Guadeloupe, la Guyane, Mayotte, la Martinique, La Réunion et le Sénégal), quatre millions de personnes ont été réduites en esclavage dans l'empire colonial français, qu'elles aient été victimes de la traite, ou nées sur place dans un statut de servitude.

Ces générations de femmes, d'hommes et d'enfants y ont vécu sans état civil, mais pas sans traces. Celles-ci sont consignées dans des documents de la sphère administrative, fiscale ou religieuse où ont été inscrites les informations qui étaient utiles à leurs propriétaires : on y trouve en général leur nom, leur âge, leur sexe, leurs spécialités professionnelles, parfois certaines caractéristiques physiques. Pour la plupart de ces personnes, ces éléments constituent souvent les uniques traces à nous être parvenues de leur identité : à l'intérieur de chacun de ces documents, c'est la mémoire de nombreuses existences qui est ainsi préservée. Ces documents historiques sont essentiels pour honorer la mémoire individuelle des victimes de l'esclavage colonial français. C'est ce qui les rend si précieux, et c'est ce qui explique qu'ils fassent désormais partie du Registre « Mémoire du monde » de l'UNESCO.

Le **programme « Mémoire du monde »** a été créé par l'UNESCO en 1992, pour protéger et diffuser diffusion le patrimoine documentaire et archivistique mondial dans toute sa diversité. Il est aujourd'hui riche de plus d'un demi-millier de documents uniques ou de collections documentaires issus des cinq continents, dans tous les formats : imprimé, graphique, audiovisuel, numérique. En rejoignant ce Registre, le corpus des documents nominatifs de l'esclavage français rejoint des pièces aussi précieuses que, en France, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ou l'Appel du 18 juin 1940, et que, dans le monde, la Déclaration d'indépendance américaine, les archives des Compagnies des Indes britanniques et néerlandaises, ou la Neuvième Symphonie de Beethoven ou, reconnus également lors de cette session, le film Shoah de Claude Lanzmann et les Essais de Montaigne.

La Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage remercie les Collectivités territoriales de Guyane et de Martinique, les Départements de Guadeloupe, de Mayotte et de La Réunion, à travers leurs services

d'archives, ainsi que les Archives nationales d'outre-mer et les Archives nationales d'Haïti avec lesquels elle a constitué le dossier de reconnaissance de ce corpus de plusieurs centaines d'items (registres, cahiers ou liasses de documents). L'inscription au registre Mémoire du monde vient tout à la fois reconnaître leur valeur historique, sociétale et culturelle et couronner les efforts déjà consentis par les collectivités qui en ont la garde pour les protéger et les valoriser.

L'inscription de ce corpus est une première française à plusieurs titres :

- Pour la première fois, des documents concernant l'esclavage colonial français sont inscrits au registre Mémoire du monde. Ils rejoignent les inscriptions reçues pour les Antilles autrefois britanniques, et tout récemment, les anciennes colonies néerlandaises.
- Il s'agit de la première fois que la France propose d'inscrire des archives conservées pour partie dans les collectivités d'outre-mer
- Il s'agit aussi, pour la France, de la première démarche collective, associant plusieurs services d'archives français dans une dimension internationale

LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage est une fondation reconnue d'utilité publique, privée et autonome, créée en novembre 2019 qui agit pour l'intérêt général et la cohésion nationale. Son action est soutenue par l'Etat et des partenaires privés qui partagent son projet. Elle agit en collaboration avec la société civile, les territoires, le monde de la recherche, de la culture, des médias et de l'éducation pour transmettre l'histoire de l'esclavage mais aussi parler de ses héritages, par la culture, et pour la citoyenneté. La FME est présidée par Jean-Marc Ayrault, ancien Premier ministre.

www.memoire-esclavage.org

Contact presse Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Armelle Chatelier : 06 88 17 68 25 / communication@fondationesclavage.org